



## RÈGLEMENT

# APPEL à PROJETS ARRAS se prête aux JEUX



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

À quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Ville d'Arras a intensifié et accéléré la dynamique engagée sur son territoire en lien avec les Jeux, en déployant une stratégie d'animation territoriale jusqu'à la fin de l'année 2024 et au-delà pour la partie héritage.

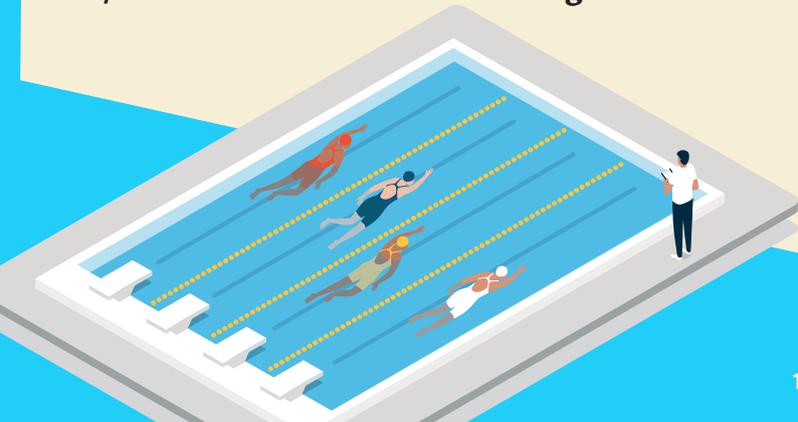
Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont une extraordinaire opportunité de fédérer les habitants autour de la pratique d'une activité physique et sportive et de moments de fête sur le territoire.

Avec l'objectif de célébrer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire notamment associatifs et les habitants et de laisser une empreinte durable sur le territoire, la ville d'Arras a décliné sa stratégie d'animation territoriale en 5 axes :

- **Axe 1 : L'organisation de temps forts de mobilisation collective**
- **Axe 2 : La mise en place de lieux et de moments de célébration des Jeux**
- **Axe 3 : Offrir aux arrageois l'opportunité de vivre les Jeux au plus près**
- **Axe 4 : Le déploiement d'outils de communication et d'animations sportives grand public**
- **Axe 5 : La création d'un héritage de la dynamique et l'entrée dans la « Génération 2028 ».**

L'objectif de cet appel à projets est de permettre au territoire et aux habitants de s'engager ensemble pour vivre et faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en enrichissant sa programmation par des actions d'acteurs du territoire notamment associatifs tout en veillant au maillage territorial.

Une attention particulière sera réservée aux projets favorisant le rapprochement entre le sport et la culture ; et/ou s'inscrivant dans le cadre de la **grande cause 2024 municipale « Sport et Paix »**.





## LES PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES

Peuvent déposer une demande au titre du présent appel à projets : **toute association loi 1901** domiciliée sur Arras ou exerçant la majorité de son activité sur le territoire de la commune d'Arras, désirant déployer un projet d'animation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

## NATURE ET LIMITE DES ACTIONS

Les actions financées au titre de cet appel à projet doivent être réalisées sur l'année 2024.

Les actions proposées devront concourir à :

- Enrichir la programmation des temps forts de mobilisation collective ;
- Enrichir la programmation des lieux et moments de célébration des Jeux organisés sur le territoire ;
- Offrir aux arrageois l'opportunité de vivre les Jeux au plus près ;
- Promouvoir des disciplines olympiques et paralympiques auprès du grand public ;
- Assurer l'héritage de Paris 2024 sur le territoire.

## MONTANT DES AIDES ATTRIBUÉES

Cet appel à projets sera doté de **50 000 €** qui seront **répartis sur les 5 axes**.

Les actions retenues pourront bénéficier **d'une subvention maximale de 1 000 €**, dans la limite d'une seule action par porteur de projet.

**Il est rappelé que toute demande de financement ne vaut pas attribution.**

## COMMENT RÉPONDRE ?

L'appel à projets est lancé **le 12 janvier 2024**.

Pour candidater, il vous suffit de remplir la « **FICHE DE CANDIDATURE** » jointe au présent appel à projets.

En cas d'accord de financement, vous serez invité à déposer une demande d'aide spécifique sur la plateforme MGDIS accessible sur : [arras.mgcloud.fr/aides/#/arras/](https://arras.mgcloud.fr/aides/#/arras/)

## CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

- **12 janvier 2024** : Ouverture de l'appel à projets ;

- **23 juin 2024** : Date limite pour retourner les dossiers complets, accompagnés des annexes demandées à l'adresse : [jo2024@ville-arras.fr](mailto:jo2024@ville-arras.fr)

**Les candidatures seront examinées au fil de l'eau par ordre d'arrivée. Chaque mois pendant la période de l'Appel à Projets se réunira un comité qui sélectionnera les actions retenues.**

Les actions retenues feront l'objet d'un vote d'attribution de subventions en Conseil Municipal. Chaque porteur de projet sera notifié de l'accord ou du refus d'accompagnement financier des actions présentées.



## THÈMES DE L'APPEL À PROJETS

### • Organisation de temps forts de mobilisation collective.

Pourront être soutenues les actions organisées lors de :

- La Semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril 2024 ;
- La Journée Olympique du 23 Juin 2024 ;
- La Journée Paralympique du 8 octobre 2024.



### • Mise en place de conditions de célébration des Jeux.

Pourront être soutenues les actions et/ou animations proposées lors du :

- Relais de la Flamme Olympique du 3 juillet 2024 ;
- Relais de la Flamme Paralympique du 26 août 2024.



### • Offrir aux arrageois l'opportunité de vivre les Jeux au plus près.

À titre d'exemple, pourront être soutenues :

- Les déplacements pour des épreuves des Jeux Olympiques et/ou Paralympiques de Paris 2024 ;
- Les déplacements pour des événements « test » de Paris 2024 afin de découvrir un site olympique et/ou paralympique ;
- Les déplacements pour des compétitions d'envergure internationale ayant lieu en 2024.

### • Outils d'animation et de communication grand public.

Pourront être soutenues :

- Des actions ayant lieu tout au long de l'année 2024 concourant à faire la promotion de disciplines olympiques et paralympiques auprès de tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées ;
- Des actions rapprochant arts, culture et sport ;
- Des actions de coopération avec des pays étrangers, les villes jumelées dans le cadre de la grande cause 2024 « Sport et Paix ».

### • Héritage territorial

Pourront être soutenues les actions qui œuvrent à :

- La formation des pépites sportives de demain ;
- La collaboration avec des établissements scolaires autour de la « Génération 2028 » pour faire entrer davantage le sport dans le quotidien des élèves (exemple : 30 minutes d'activité physique quotidienne, 2 heures de sport au collège, une école-un club, écoles ouvertes, plan mercredi, pause méridienne active...).

